



## Les Fumeurs de la Gare de Lyon rappelés à l'ordre.

Rubrique : actualités - Date : mercredi 19 novembre 2003

---

L'AFP, 20 Minutes et Libération signalent qu'hier la loi Evin a été rappelée aux fumeurs à la gare de Lyon.

L'AFP qui évoque l'opération « rappel à la loi Evin » menée hier à l'initiative de la MILDT de 16 à 19 heures Gare de Lyon indique qu'à cette occasion des contrôleurs de la RATP et de la SNCF ainsi que des policiers ont demandé aux fumeurs d'écraser leur cigarette, les prévenant que la prochaine fois ils risquaient « de mettre la main à la poche ». L'agence souligne qu'un fumeur contrevenant à la loi Evin s'expose à une amende de 450 euros, qui dans les faits ne dépasse jamais 80 euros et « reste rare ». Rappelant que dans une lettre adressée en juillet au président de la MILDT, le Premier ministre avait déploré « un certain nombre d'insuffisances dans l'application de la loi » notamment au regard de son application dans les lieux collectifs, l'agence précise que d'autres actions seront menées d'ici la fin de l'année partout en France dans les lieux publics et les restaurants. L'agence qui rapporte que les policiers « reconnaissent leur répugnance à dresser des PV sur ce motif » sauf quand les fumeurs s'énervent, précise que pour les antitabac la protection des non fumeurs reste le point faible de la lutte contre le tabac. Le Pr Dubois, président de l'Alliance contre le tabac, qui affirme que 2500 à 3000 Français meurent tous les ans de tabagisme passif, estime « la protection des non fumeurs ce n'est pas seulement une question de politesse. Informer c'est bien, mais à un moment il va falloir réprimer ».

« Opération antifumeurs en gare de Lyon » titre 20 Minutes qui affirme que « les fumeurs ont eu la vie dure hier après midi en gare de Lyon » où une opération a été menée pendant trois heures par la MILDT, l'association Paris sans tabac et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). Soulignant que « les fumeurs impétueux s'en sont sortis avec un simple rappel à l'ordre des policiers, des contrôleurs de la RATP et de la SNCF », le journal mentionne cette excuse d'un fumeur qui se tenait sous un panneau illustré par une cigarette barrée « Je croyais que c'était juste interdit sur les quais ».

« Haro sur le fumeur de la gare » lance Libération qui indique qu'hier « la gare de Lyon était le théâtre d'une opération censée rappeler la loi Evin ». Le journal qui a vu des « bénévoles » de la MILDT, des agents de la RATP et de la police ferrovière, plus les équipes de journalistes...tous lancés à la chasse aux contrevenants, qui eux, manquaient à l'appel, assure qu'à la fin de l'heure « seule une petite poignée de fumeurs avait été rappelée à l'ordre ». Une agente de la RATP confie au journal « on n'a pas vraiment compris pourquoi l'opération se déroulait ici, les fumeurs on les trouve à la station Châtelet ».